



LA MUTUALISATION AFB/ONCFS

EFA-CGC était présent à la première réunion du comité de suivi de la mutualisation AFB/ONCFS au Ministère de l'écologie à laquelle participaient toutes les organisations syndicales.

Le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité du ministère a fait une présentation liminaire reprenant les travaux prévus.

Les O.S ont été appelées à faire des propositions de rajout par la suite.

Les objectifs du ministère pour cette mutualisation sont les suivants :

- Renforcer la capacité des équipes.
- Améliorer les conditions de travail collectif.
- Renforcer la synergie dans l'exécution des missions de Police.
- Améliorer la cohérence et la lisibilité de l'action territoriale.

Certains points sont à noter parmi les annonces faites par le ministère :

- Désignation d'un binôme Chef d'unité-préfigurateur / adjoint, en recherchant « un équilibre de désignation entre établissements ».
- Un cadre de référence servira de base aux préfigurateurs mais une grande place sera laissée aux initiatives.
- L'implication des personnels sera recherchée dans l'élaboration des projets départementaux et la participation à des groupes de travail thématiques.
- La mutualisation devrait s'effectuer « par vagues successives », les premières intervenant d'ici l'été 2017.
- Des propositions devraient être faites en novembre pour l'application du RIFSEEP aux CUTC et adjoints.
- Le mode de désignation du coordonnateur régional et son positionnement hiérarchique ne sont pas définis.

L'administration a proposé d'intégrer dans les travaux les items suivants :

- Temps de travail / conditions de travail
- Régime indemnitaire.
- Fonctionnement budgétaire.

Le calendrier :

Il est particulièrement serré avec l'échéance annoncée d'une mise en œuvre en mai 2017.

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

EFA-CGC

DDT 28 - CS 40517 – 28008 CHARTRES Cedex

Courriel : permanence@efa-cgc.com

Nous n'avons pas pour habitude de fermer la porte à des réunions de travail, et la position d'EFA-CGC est très claire vis à vis de cette mutualisation : **Nous y sommes favorables**

Cependant, nous partageons avec les autres OS les craintes d'une volonté de l'administration de profiter de cette mutualisation pour baisser les effectifs, et nous serons plus que vigilants sur cette question.

De même, nous ne devons pas oublier les questions de statuts, de reconnaissance du personnel, mais il y a également le travail en lui même afin que les gens puissent s'épanouir au quotidien dans leurs missions.

Nous ne pouvons accepter une position qui viserait à refuser le dialogue et la construction, cela ne défendrait pas les intérêts des personnels.

Concernant la question des Chefs d'unités et adjoints, premier point abordé pour cette mutualisation, nous trouvons peu crédible le principe d'une nomination en appliquant un pourcentage par établissement, et. Nous trouvons primordial que ces postes nouvelles fonctions fassent l'objet d'une publication permettant aux candidats d'affirmer et de défendre leur candidature.

Il est quand même surprenant qu'avant même de connaître le rôle du futur chef d'unité on évoque déjà la forme de son recrutement, la première des choses que nous demandons et que nous soit présentée sa fiche de poste avec les missions qui lui seront confiées.

Par ailleurs, cette fonction de Chef de service départemental étant identifiée de niveau de catégorie A dans toutes les autres administrations, nous demandons une vraie avancée pour la création d'un corps de catégorie A pour les personnels de l'agence et de l'ONCFS.

Il est important de participer aux réunions, d'être attentif aux positions et propositions de l'administration, d'être constructif car les idées ne manquent pas :

- demande de création de postes de secrétariats administratifs en service départementaux afin de permettre aux personnels en place dans les établissements d'avoir de nouvelles perspectives et évolutions dans leur vie professionnelle,
- création de postes thématiques pour les techniciens afin de répondre le mieux possible à nos nouvelles contraintes réglementaires ou techniques, et permettre la création de postes de technicien sans encadrement,
- demande de création d'un corps de A en position normale d'activité,
- mutualisation des niveaux régionaux, comme pour les départements, afin d'avoir une organisation claire, notamment de la ligne hiérarchique, et permettre aux personnels de travailler dans de bonnes conditions...

L'intersyndicale ne souhaite pas participer aux débats sur la construction d'unités communes et sur la réflexion concernant le travail de tous les jours.

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

EFA-CGC

DDT 28 - CS 40517 – 28008 CHARTRES Cedex

Courriel : permanence@efa-cgc.com

Nous vous proposons de recueillir vos idées constructives quel que soit votre rôle et votre établissement afin de constituer au mieux ce dossier qui nous tient à cœur.

Ne pas vouloir participer aux travaux de construction de cette nouvelle organisation, c'est donner le champ libre à l'administration et ce n'est certainement pas assumer son rôle de défense des personnels.

Vous pouvez compter sur EFA-CGC

Octobre 2016

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

EFA-CGC

DDT 28 - CS 40517 – 28008 CHARTRES Cedex

Courriel : permanence@efa-cgc.com